

Le SPASEEN-FO s'adresse à la Première ministre et au ministre de l'Éducation nationale.

CARBURANT, CHAUFFAGE, ÉLECTRICITÉ, ALIMENTATION, LOYERS, SERVICES... LES PRIX FLAMBENT ET LES SALAIRES STAGNENT.

**Augmentation immédiate des salaires !
Pour FO, obtenir au moins + 22% d'augmentation
de valeur du point d'indice pour tous, tout de suite !**

■ EXPLOSION DES PRIX : LES PERSONNELS NE PEUVENT PAS FAIRE FACE.

Le constat est sans appel : entre mars 2021 et mars 2022, le prix du gasoil a augmenté de 42 %, de + 70 % pour le fioul domestique, de + 100 % dans certains contrats de gaz naturel. Les charges locatives, y compris pour les HLM, explosent pour répercuter les coûts liés au chauffage collectif. La hausse des prix de l'énergie entraîne dans son sillage les prix de l'alimentaire et en particulier ceux des produits de première nécessité tels que les produits frais mais aussi les pâtes (+16%), la farine (+11%), l'huile (+ 25%) etc. Le 4 mai sur France Info, une experte de la grande consommation indique que cette « première marche » à + 3,1% d'augmentation des prix en avril « ne prend pas en compte l'impact de la guerre en Ukraine » et que la « seconde marche » pourrait encore doubler cette inflation et aboutir à 7 % en juin. Les personnels subissent de plein fouet l'envolée de l'inflation qui affecte tous les coûts. La situation devient impossible.

■ UN « CHÈQUE ALIMENTAIRE » À L'OPPOSÉ DES REVENDICATIONS.

Le projet de loi de finances rectificative prévu avant l'été sur lequel planche le gouvernement prévoit un « chèque alimentaire » de 50 à 60 € pour les bénéficiaires des minima sociaux. La ristourne de 18 centimes pour les carburants, qui ne compense en rien l'explosion des prix, pourrait être poursuivie mais ... seulement pour les « gros rouleurs ». Le gouvernement évoque aussi la possibilité d'indexer « exceptionnellement les pensions de retraites de base » sur l'inflation au 1^{er} juillet avec un ordre de grandeur de 4%. Il promet le minimum retraite à 1100 euros pour faire passer son projet de réforme avec un départ à 65 ans. Toutes ces mesures sont dérisoires et ne règlent en rien les revendications exprimées notamment à l'occasion du 1^{er} mai.

Avec FO, les personnels ne revendiquent pas la charité mais des salaires dignes !

■ LE MIRAGE DU DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE.

Le 15 avril, le Président Macron a annoncé avant « l'été[...]une réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique ». Envolée la promesse faite sur twitter le 14 mars par l'ancienne ministre de la Fonction publique de « dégeler » la valeur du point d'indice ! Au contraire, il s'agit de remettre en cause les grilles d'avancement d'échelon, au profit d'un système qui « traduit davantage l'expérience acquise et ne soit pas le simple reflet de l'ancienneté ». Pour elle, la réforme Hollande du PPCR contre lequel FO, la CGT et Solidaires s'étaient positionnés, constitue un « dispositif particu-

lièrement complet de rémunération à la performance », qu'il faudrait alors aggraver. Dans la logique de l'inversion de la hiérarchie des normes des ordonnances Macron, le gouvernement voudrait en finir avec l'existence même du point d'indice qui fonde l'unité de la Fonction publique et poursuivre la contractualisation en généralisant le salaire au mérite soumis à la « performance » de l'agent. Pour le SPASEEN-FO comme pour la confédération FO (CCN FO, mars 2022), « face à l'inflation des prix que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l'augmentation immédiate des salaires, du SMIC et de la valeur du point d'indice de la Fonction publique [...] et le rattrapage du pouvoir d'achat. ». Ce n'est pas la réponse du Conseil des ministres du 11 mai sur la « Protection du pouvoir d'achat » qui n'avance aucun chiffre qui va satisfaire les revendications.

■ LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX D'AUGMENTER LES PRIMES PLUTÔT QUE LE POINT D'INDICE ET AGGRAVE SA POLITIQUE DE SMICARDISATION.

L'impact de cette maltraitance salariale est aussi désastreux sur le montant des pensions de retraite, calculé principalement sur le salaire indiciaire : les augmentations par à coups d'IFSE viennent réduire la part indiciaire des rémunérations, ce qui promet des retraites de plus en plus basses. Rappel, un Attaché commence sa carrière avec un salaire à 11% au-dessus du SMIC ! Et ce n'est qu'un exemple, les grilles indiciaires subissent un tassement inacceptable.

En parallèle, le ministère s'étonne de la fuite des agents, feignant ne pas comprendre pourquoi leurs offres d'embauche ne trouvent plus preneurs. Le problème d'attractivité à l'Éducation nationale, ce sont avant tout des salaires en berne ! De même pour la participation à la protection sociale complémentaire (PSC) de 15 euros, véritable cheval de Troie contre le Sécurité Sociale car au final, les personnels en seront de leur poche.

Avec sa confédération et sa fédération, le SPASEEN-FO exige de la nouvelle Première ministre et du nouveau ministre de l'Éducation nationale l'ouverture immédiate de négociations salariales pour la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 22,6% pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat.

Se syndiquer

Se rendre sur notre site : <https://spaseenfo.fr>

Prendre contact

Tél. 01.56.93.22.93 / spaseen@fo-fnecfp.fr
6-8, rue Gaston Lauriau - 93513. Montreuil cedex

